Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

cercle bruit
Vereinigung kantonaler Lärmschutzfachleute
Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit

Requérant	Muller Jean		
Adresse	Grand Rue 25	N° parcelle	26
NPA/Lieu	1373 Chavornay	Autorisation construction n°	

Fournisseur	Christof Fischer Kaelte Klima AG	Modèle, type	Mitsubishi Electric, Mitsubishi Electric / PUD-SHWM100YAA
Puissance de chauffage pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	6 kW	Niveau de puissance acoustique LwA2°C pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	64 dB(A)
Puissance de chauffage maximale A-7/W35	10 kW	Niveau de puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	59 dB(A)
Puissance de chauffage pour A2 (mode silencieux)	6 kW	Niveau de puissance acoustique pour A2 (mode silencieux)	64 dB(A)

Type d'installation	Installation extérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	**Jour**	**Nuit**
Valeur de planification au récepteur	DS III (par ex. zone mixte)	60 dB(A)	50 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		64 dB(A)	64 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	PAC dans un coin (fenêtre sur la même façade)	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	6 m	-15.6 dB	-15.6 dB
Mesures de protection contre le bruit	Mode silencieux activé par: 19:00 à 7:00 heures	0 dB	0 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		**43.4 dB(A)**	**43.4 dB(A)**
Facteurs de correction			
Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		**50.4 dB(A)**	**55.4 dB(A)**

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

cercle bruit
Vereinigung kantonaler Lärmschutzfachleute
Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit

Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité Justification: Engendre des coûts disproportionnés
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
Emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Fonctionnement nocturne moins bruyant	Actif de 19:00 à 7:00 heures Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit ont été examinées pour limiter les émissions à titre préventif, mais elles se sont révélées disproportionnées (coût supérieur à 1 % du coût de l'installation ou effet inférieur à 3 dB).

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	**Non**	La valeur limite n'est **PAS** respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	**Oui**	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

Les exigences selon l'art. 7 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit ne sont pas respectées. D'autres mesures sont nécessaires pour garantir le respect des valeurs limites d'exposition et/ou d'autres mesures préventives doivent être étudiées.

→ Vers le formulaire online

Pour toutes questions

Auteur: FDV ENERGIES SARL, fdv.pvdemarches@gmail.com, 0795887494

Lieu, Date

Nyon,, 16.04.2026

Signature

Annexes

- ☑ Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- ☐ Plans du logement
- ☐ Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- ☐ Documentation sur les mesures de protection contre le bruit